CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS CANADA
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS CANADA

Chartered Professional Accountants of Canada
277 Wellington Street West Toronto ON CANADA M5V 3H2
T. 416 977.3222 F. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Comptables professionnels agréés du Canada
277, rue Wellington Ouest Toronto (ON) CANADA M5V 3H2
T. 416 977.3222 Téléc. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Comité de CPA Canada sur les politiques fiscales
Mandat

Rôle

Le Comité, à titre de groupe d'experts, aide CPA Canada à traiter les questions de politiques fiscales, à élaborer des mémoires sur les politiques fiscales, et à donner des conseils en matière de politiques fiscales fédérales. Les membres du Comité contribuent à la gestion de la réputation de la profession de CPA en agissant, sur demande, comme porte-paroles et experts en fiscalité.

Responsabilités

a) Fournir un leadership intellectuel et exprimer des commentaires sur des questions de politiques fiscales canadiennes et internationales pour renforcer la marque CPA dans le domaine de l'impôt.

b) Coopérer avec le gouvernement fédéral, notamment le ministère des Finances, au sujet des questions de politiques fiscales.

c) Coopérer avec le fisc fédéral au sujet des questions d'administration de l'impôt et rencontrer, au besoin, des hauts fonctionnaires et autres hauts responsables.

d) Coopérer, au besoin, avec les ordres provinciaux au sujet de questions de fiscalité provinciales.

e) Contribuer, au besoin, aux travaux du Comité de la formation sur les impôts de CPA Canada.

f) Coopérer, au besoin, avec la Fondation canadienne de fiscalité et d'autres groupes de CPA Canada s'occupant de questions fiscales (Comité mixte sur la fiscalité et Comité sur les impôts indirects).

g) Formuler des commentaires à d'autres comités de CPA Canada sur des questions qui ont une incidence sur la pratique de la fiscalité.

h) Agir, au besoin, comme porte-parole auprès de représentants élus et non élus du gouvernement, ainsi qu'auprès des médias et, s'il y a lieu, se conformer aux obligations d'inscription des lobbyistes auxquelles est assujettie CPA Canada.

i) Conseiller, au besoin, le président et chef de la direction de CPA Canada, dans le cadre d'entretiens entre le président du Comité / vice-président, Fiscalité, et le président et chef de la direction ou d'autres interlocuteurs selon la volonté du président et chef de la direction.

Pouvoirs

Le Comité a le pouvoir de prendre toutes les mesures raisonnables qui s'imposent pour s'acquitter de ses responsabilités.

Ligne d'autorité

Le Comité relève du président et chef de la direction de CPA Canada, par l'entremise du président / vice-président, Fiscalité.

Composition et durée des mandats
Le Comité est composé d'au moins six et d'au plus dix membres permanents nommés par le président et chef de la direction de CPA Canada en consultation avec le président du Comité / vice-président, Fiscalité.

Le Comité est présidé par le vice-président, Fiscalité, de CPA Canada.

Les membres du Comité ont été invités à en faire partie par le président du Comité / vice-président, Fiscalité, une fois que ce dernier et le président et chef de la direction de CPA Canada se sont entendus sur les personnes à inviter.

Le mandat des membres, d'une durée de deux ans, peut être renouvelé pour une période cumulée maximale de six ans.

Les personnes suivantes peuvent également siéger au Comité à titre de conseillers sans droit de vote :

a) le président du Comité mixte sur la fiscalité;
b) le président du Comité sur les impôts indirects;
c) le chef de la direction de la Fondation canadienne de fiscalité;
d) le vice-président, Communications et relations externes, ou le directeur, Relations avec les gouvernements, en tant qu'observateur seulement et, le cas échéant, dans un rôle de conseil auprès du Comité.

Outre les membres ordinaires, des permanents de CPA Canada et d'autres intéressés peuvent, à la demande du président du Comité / vice-président, Fiscalité, et du président et chef de la direction de CPA Canada, assister aux réunions du Comité.

La composition du Comité doit, autant que possible, refléter la répartition géographique et professionnelle des membres de la profession.

Soutien, conseils et fonctionnement
CPA Canada fournit le soutien en personnel nécessaire par l'entremise du vice-président, Fiscalité. (N. B. : Le directeur, Relations avec les gouvernements, aidera à assurer la communication avec les parties prenantes du milieu des relations avec les gouvernements et n'interviendra que pour favoriser le déploiement de la stratégie générale en matière de relations avec les gouvernements.)

Prise de décisions
Le quorum est atteint lorsqu'au moins 60 % des membres du Comité sont présents à la réunion. Les membres peuvent participer par téléphone.

Lors de la prise de décisions, le Comité favorise le consensus.

Si un vote en bonne et due forme est nécessaire sur une question, une majorité simple des voix exprimées par les membres présents est suffisante pour qu'une proposition soit adoptée. En cas d'égalité des voix, le président du Comité a une voix prépondérante, en plus de la voix dont il dispose en tant que membre.

Rapport de comptes

a) Le Comité fait rapport une fois l'an au président et chef de la direction de CPA Canada sur ses activités, ses programmes, ses projets et ses recommandations.

b) Le Comité revoit sa composition et son mandat au moins tous les deux ans, et propose toute modification qu'il juge nécessaire, afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre à ses besoins et à ceux de la profession.

Réunions
Le Comité se réunit aussi souvent que l'exige sa charge de travail, par conférence téléphonique ou en personne si nécessaire.

Bilinguisme
Le Comité est classé comme étant un comité anglais ou français, avec certains services dans l'autre langue.

Financement
Le financement des charges raisonnables et nécessaires liées aux activités du Comité est prévu au budget de CPA Canada et est géré par le vice-président, Fiscalité.

Déclaration du membre du Comité de CPA Canada sur les politiques fiscales
Le soussigné déclare qu'il a lu et qu'il accepte les dispositions du présent mandat.

_____

Membre CPA du Comité sur les politiques fiscales